

Petit guide
de prévention :
Les travaux à chaud

Sixième édition

FM Global

Petit guide
de prévention :
Les travaux à chaud

Sixième édition



Public cible

Cet ouvrage est destiné au personnel engagé dans la gestion des travaux à chaud chez les assurés de FM Global.

Il s'agit tant des employés des assurés que des entrepreneurs embauchés pour exécuter sur place des travaux à chaud.

Définition

Toute opération produisant flammes nues, chaleur ou étincelles, dont le soudage, le brasage fort et le brasage tendre, le découpage au chalumeau ou à la scie radiale, le meulage et l'application de toitures au chalumeau, constitue un travail à chaud.

Cette brochure n'est offerte qu'à titre purement informatif aux assurés de FM Global et ne modifie ni ne supplée en rien les conditions d'assurance. La responsabilité de FM Global se limite à celle stipulée dans ses polices.

Table des matières

Introduction	4
Considérations premières	6
La mise en œuvre d'un programme de gestion des travaux à chaud	8
La formation et la qualification des employés	10
L'autorisation par permis d'exécuter un travail à chaud	13
La préparation de la zone de travail	14
Le permis de travail à chaud de FM Global	22
Outils	27

Introduction

Prendre de bonnes précautions – et voilà tout! Ainsi, pas d’incendie, pas d’explosion. Pourtant, chaque année, le travail à chaud fait partie des principales causes d’incendie et d’explosion chez les assurés de FM Global.

Chaque programme de gestion des travaux à chaud vise à prévenir tout contact entre les projections incandescentes d’une opération à chaud et des matières combustibles ou inflammables. Bien appliqué, il permet d’éviter les sinistres.

Le manque de surveillance est en cause dans les incendies et les explosions occasionnés par un travail à chaud.

La croyance populaire veut que « ça n’arrive qu’aux autres ». Les précautions à prendre avant d’exécuter un travail à chaud peuvent alors paraître inutiles ou dévolues à quelqu’un d’autre. Or, quiconque consacre un certain temps au travail à chaud devrait considérer la sécurité comme sa responsabilité première.

Un incendie ou une explosion issus d’une opération à chaud peuvent avoir des conséquences désastreuses pour une entreprise

et ses employés. Il suffit d'être moins rigoureux dans l'application des mesures ou de méconnaître le danger présent. Ainsi, il peut en coûter cher à l'entreprise de ne pas appliquer les précautions appropriées ou de ne pas conscientiser les employés et les entrepreneurs au risque créé par le travail à chaud. Souvent, un entrepreneur est laissé à lui-même alors qu'il devrait faire l'objet d'une surveillance continue. Cette mesure est particulièrement importante dans un contexte d'externalisation qui amène de plus en plus d'entrepreneurs à exécuter les opérations à chaud. Or, un entrepreneur souvent ignore tout des dangers d'incendie créés par les biens ou les matériaux de construction, et peut donc, sans le savoir, réaliser un travail qui menace l'établissement.

Le permis de travail à chaud à lui seul ne constitue pas un correctif. C'est un outil qui peut même nuire à la maîtrise des sources d'inflammation s'il est mal employé. Bien qu'il soit essentiel, il ne donne pas nécessairement toutes les mesures de sécurité à prendre pour chaque travail à chaud. La majorité des précautions énumérées constitue des mesures générales qui valent pour la plupart des zones de travail à chaud. Il demeure toujours des particularités. Consulter la fiche technique 10-3 de FM Global, *Hot Work Management*, ou un ingénieur-conseil de FM Global pour obtenir réponse aux questions sur la gestion des travaux à chaud.

Considérations premières

Avant de délivrer un permis de travail à chaud, envisager d'autres moyens, tels une méthode à froid ou le déplacement du travail.

À l'étape de préparation, plutôt qu'à la dernière minute, il faut voir si une technique à froid peut être employée. Sinon, déplacer le travail dans une zone désignée à cette fin dans la mesure du possible. Le permis de travail à chaud ne devrait être utilisé qu'en dernier recours. La maîtrise des sources d'inflammation peut s'avérer difficile hors d'une zone désignée.

Voici des exemples de méthodes de travail à froid.

- Le démontage mécanique d'une tuyauterie gelée pour l'apporter dans une zone chauffée au lieu du dégel sur place au moyen d'une méthode à chaud
- Le découpage à la cisaille hydraulique manuelle au lieu du découpage au chalumeau ou à la scie
- Le boulonnage mécanique au lieu du soudage
- Le vissage ou le bordage de la tuyauterie au lieu du brasage par capillarité
- La scie alternative au lieu de la scie radiale
- La fixation mécanique courante ou la pleine adhésion d'une toiture approuvée par FM au lieu de l'application au chalumeau

- Le découpage mécanique de la tuyauterie au lieu du découpage au chalumeau ou à la scie radiale
- La fixation du platelage en acier du toit par attaches autoperceuses ou à air comprimé, approuvées par FM, au lieu du soudage par bain de fusion
- La pose d'une toiture sans avoir recours au chalumeau au lieu de l'inverse

Une zone affectée au travail à chaud est conservée libre de matières combustibles et inflammables, est souvent close pour empêcher les projections incandescentes des opérations à chaud de s'en échapper et est protégée par des gicleurs. La construction, l'aménagement et la protection d'une telle zone en font le lieu idéal où exécuter le travail à chaud (sans nécessiter un permis). La fiche technique 10-3 donne des conseils sur la construction, la restriction des matières combustibles et la protection d'une zone désignée pour le travail à chaud.

Ce n'est qu'en dernier recours que le programme de gestion par permis des travaux à chaud devrait être appliqué. Dans ce cas, protéger l'établissement en enlevant ou en isolant les matières combustibles ou inflammables de la zone de travail, en confinant les projections incandescentes dans la zone, en dotant cette dernière de moyens automatiques et manuels de protection incendie ainsi qu'en surveillant la zone durant le travail et une fois celui-ci terminé.

Le programme de gestion par permis met l'accent sur la prévention d'un incendie ou d'une explosion par la maîtrise des matières combustibles et des projections incandescentes du travail à chaud. Or, les statistiques des sinistres révèlent que des erreurs peuvent être commises lorsque la zone est débarrassée des matières combustibles ou lors de la maîtrise des sources d'inflammation. C'est pourquoi il est important de disposer de systèmes de protection incendie en bon état de marche et d'exercer une surveillance incendie ainsi qu'un contrôle incendie post-travail pour réduire les conséquences d'un feu. Appliquer un programme de gestion par permis des travaux à chaud qui répond aux lignes directrices de la fiche technique 10-3.

La mise en œuvre d'un programme de gestion des travaux à chaud

L'engagement de la direction est à la base de la prévention des incendies et des explosions provoqués par un travail à chaud.

Le personnel qui veille à l'application du programme de gestion des travaux à chaud est au cœur de la prévention des incendies et des explosions. Il doit d'abord s'assurer que les mesures de prévention incendie qui s'imposent sont prises pour exécuter

correctement le travail. Même si la prévention des sinistres implique des dépenses, ces dernières paraissent bien minimes par comparaison aux pertes matérielles ou immatérielles causées par un sinistre pourtant évitable. Ces pertes s'élèvent en moyenne à plus de 0,3 M\$ US par événement lorsque l'établissement dispose d'un système fixe de protection incendie en état de marche, mais sont dix fois plus élevées lorsque la protection est inexistante ou hors service.

Établir et diffuser un programme de gestion des travaux à chaud.

C'est aux cadres supérieurs de l'établissement d'instituer un programme de gestion des travaux à chaud qui définit les responsabilités et précise quelles seront les conséquences d'un non-respect des directives. Le programme doit présenter la marche à suivre complète et efficace à observer, qui énonce clairement les exigences à remplir. Les deux considérations premières consistent d'abord à examiner des méthodes de travail à froid, puis à déplacer l'opération dans une zone de travail à chaud désignée. Le permis de travail à chaud ne doit constituer qu'un dernier recours, lorsqu'aucune des deux mesures précitées n'est réalisable. La section consacrée à l'autorisation par permis d'exécuter un travail à chaud doit traiter des diverses zones d'application du

permis (p. ex., zones catégorisées pour la surveillance incendie et le contrôle incendie post-travail, zones désignées, zones à risque élevé), de la délivrance et de l'expiration du permis ainsi que de l'encadrement de l'entrepreneur. Le programme doit aussi préciser la marche à suivre pour former les employés, rendre compte des sinistres et des quasi-accidents, conserver la documentation et effectuer les vérifications internes.

Tous les employés devraient savoir qu'un programme de travail à chaud est en vigueur; ceux responsables de l'autorisation, de la surveillance et de l'exécution des travaux devraient disposer du document. La mise en application réussie de tout programme relevant du facteur humain implique la participation de tous les employés concernés. Pour y arriver? Travail d'équipe, formation et compréhension claire des risques.

La formation et la qualification des employés

Former tous les employés engagés dans le programme de gestion des travaux à chaud. Après quoi, assurer une formation d'appoint au moins chaque année. Traiter de la gestion des travaux à chaud en général et des éléments propres au programme de l'établissement. Voici quels peuvent être ces éléments.

- Les différentes zones d'application du permis de travail à chaud (p. ex., zones catégorisées pour la surveillance incendie et le contrôle incendie post-travail, zones désignées ou zones à risque élevé)
- Le processus de délivrance du permis
- L'expiration du permis et le processus de redélivrance si celle-ci est autorisée
- L'encadrement de l'entrepreneur
- Les outils de formation générale en ligne, offerts par FM Global (fmglobal.com/research-and-resources/tools-and-resource)
- La tenue de registres de formation de tous les employés

Former et qualifier les entrepreneurs.

Passer en revue avec l'entrepreneur tous les travaux à réaliser. Rappeler à ce dernier, de vive voix et par écrit, ce qui constitue une opération à chaud dans l'établissement (fournir une liste), les dangers d'incendie créés par le travail à chaud et comment obtenir un permis de travail avant de procéder. Il est important de remettre à l'entrepreneur le programme de gestion des travaux à chaud, de lui expliquer la marche à suivre et de lui préciser les conséquences d'un non-respect du programme ainsi que sa responsabilité potentielle en cas d'incendie ou d'explosion.

Toujours vérifier et mettre à jour le programme de gestion des travaux à chaud.

Effectuer notamment les contrôles ci-indiqués.

- Examiner les incendies et les explosions causés par les travaux à chaud ainsi que les quasi-accidents qui sont tout aussi importants.
- Examiner des formulaires d'inspection et des permis utilisés pour s'assurer que ces derniers sont remplis correctement.
- Contrôler les zones actives de travail à chaud en disposant de la documentation connexe.
- Voir quels changements dans le personnel ou l'établissement demandent une mise à jour du programme.

Effectuer une vérification au moins chaque année; changer la périodicité en fonction des observations faites. Préparer des mesures correctrices pour réparer les faiblesses et fiabiliser davantage le programme.

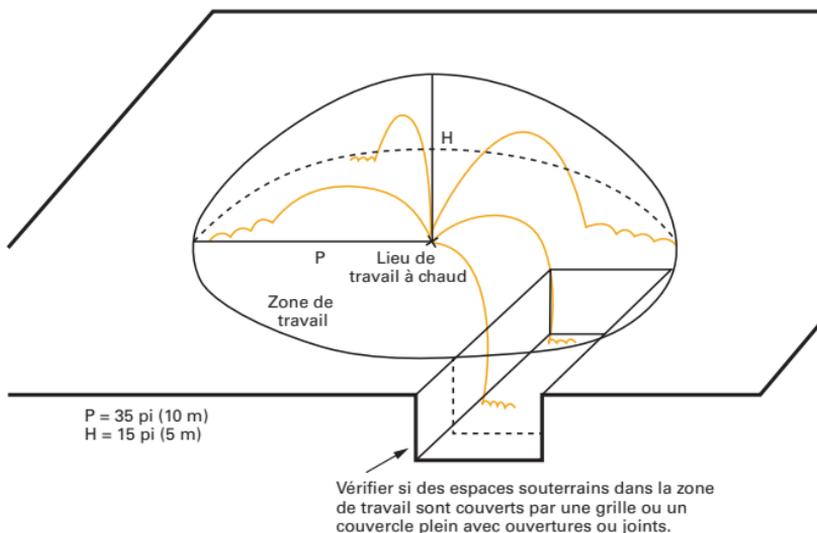
L'autorisation par permis d'exécuter un travail à chaud

Protéger la zone de travail.

- S'assurer d'une mise en place sécuritaire et de l'état de marche du matériel de travail à chaud.
- Vérifier que la protection incendie automatique, tel le réseau de gicleurs, est en service.
- Confirmer que les sources d'approvisionnement en eau de protection incendie sont prêtes, c'est-à-dire les pompes sont en mode automatique et les réservoirs sont pleins.
- S'assurer que le réseau de protection incendie dans la zone de travail à chaud et l'aire avoisinante n'est pas neutralisé et ne le sera pas durant le travail et les périodes de surveillance incendie ainsi que de contrôle incendie post-travail. Si la protection est manquante ou hors service, envisager de retarder le travail jusqu'à la remise en service ou traiter la zone sans protection comme une zone à risque élevé et appliquer les précautions requises supplémentaires, telles qu'établir des tuyaux d'incendie et poster dans la zone des membres du corps de pompiers de l'usine, ou obtenir le permis de travail d'un cadre supérieur.

- Disposer d'un matériel manuel de lutte contre le feu, notamment des extincteurs supplémentaires, c'est-à-dire en sus des extincteurs exigés par les codes locaux.

La préparation de la zone de travail



- Délimiter la zone de travail en appliquant un périmètre de 35 pi (10 m) sur le plan horizontal et de 15 pi (5 m) sur le plan vertical. Lorsque le travail est exécuté en hauteur ou dans un environnement exposé aux courants d'air, envisager d'augmenter à 50 pi (15 m) le périmètre de sécurité horizontal.

- Enlever les matières combustibles. Isoler les matières fixes des sources d'inflammation à l'aide de toiles ou de tapis de soudage approuvés par FM.
- Éliminer les accumulations de matières combustibles (débris, poussière ou peluche, résidus d'huile).
- Reconnaître et isoler les sources de gaz inflammables, de liquides qui peuvent brûler, ou de poussière ou de peluche combustibles qui peuvent dégager dans la zone durant le travail. Une analyse de sécurité peut relever ces sources et établir si l'équipement doit simplement être mis hors tension ou si une protection supplémentaire est nécessaire, comme l'isolement, la vidange et la purge.
- Vérifier avant et au besoin pendant le travail la présence de gaz ou de vapeurs inflammables dans la zone.
- Protéger ou arrêter les équipements de ventilation et de manutention qui peuvent transporter des matières combustibles dans la zone de travail ou des projections incandescentes de l'opération à chaud hors de la zone.
- Étendre la zone de travail jusqu'au côté opposé d'un élément de construction – plancher, mur, plafond ou toit – qui comporte des ouvertures par lesquelles les projections incandescentes du travail peuvent passer ou qui est traversé par un matériau thermoconducteur pouvant lui transférer la chaleur. Dans les

deux cas, les matières combustibles de l'autre côté de l'élément sont menacées par des sources d'inflammation. Outre l'enlèvement des matières, l'affectation d'un deuxième employé à la surveillance incendie de l'autre côté de l'élément de construction peut s'avérer nécessaire.

- Repérer et protéger les appareils, les tuyaux et les conduits à revêtement combustible qui comportent des ouvertures par lesquelles les projections incandescentes du travail peuvent entrer.
- Traiter les travaux ci-indiqués comme des opérations à risque élevé et appliquer les précautions requises supplémentaires.
 - Le travail à chaud exécuté sur un matériau thermoconducteur à la hauteur ou à proximité de son point de pénétration dans un élément de construction combustible (remplacer des portions de l'élément par un matériau incombustible, contrôler la température du matériau thermoconducteur avant la pénétration, installer temporairement un dissipateur thermique sur le matériau avant la pénétration ou exercer une surveillance incendie à l'aide d'une caméra à infrarouge du matériau thermoconducteur et du mur pour déceler des points chauds)

- Le travail à chaud exécuté sur un élément de construction combustible, notamment le découpage d'une toiture isolée ou de panneaux métalliques isolés, non approuvés par FM (préparer un plan d'intervention en cas d'incendie qui précise dans quels cas le service d'incendie doit être alerté et comment donner accès à ce dernier, arrêter le travail dès que le matériau paraît fumant, exercer la surveillance incendie à l'aide d'une caméra à infrarouge pour relever les points chauds)
- La pose, la réparation ou la modification au chalumeau d'une toiture (préparer un plan d'intervention en cas d'incendie qui précise dans quels cas le service d'incendie doit être alerté et comment donner accès à ce dernier, arrêter le travail dès que le matériau paraît fumant, exercer la surveillance incendie à l'aide d'une caméra à infrarouge pour relever les points chauds, placer la chaudière à asphalte à au moins 25 pi [7,5 m] du bâtiment ou du stock combustible dans la cour et fermer tous les robinets des appareils à combustion lorsque ces derniers sont sans surveillance)

Préparer le travail à chaud dans un appareil ou sur ce dernier.

- Repérer les appareils reliés qui contiennent des gaz inflammables, des liquides qui peuvent brûler, ou de la poussière ou de la peluche combustibles, et les isoler ou isoler leurs tuyaux.
- Éliminer le liquide qui peut brûler ainsi que la vapeur ou le gaz inflammables des appareils reliés et de leurs tuyaux.
- Vérifier avant et au besoin pendant le travail la présence de gaz ou de vapeurs inflammables dans les appareils ou les tuyaux. Envisager cette vérification pour les appareils normalement exempts de telles matières, mais qui pourraient en contenir si le circuit était contaminé par une fuite (dans un échangeur de chaleur ou l'équipement de traitement des eaux usées) ou une matière organique en décomposition (pâte de bois).
- Retirer les déchets, la poussière ou la peluche ainsi que les résidus combustibles des appareils reliés et de leurs tuyaux.
- Considérer comme une opération à risque élevé le travail à chaud à exécuter sur un appareil, un tuyau ou un conduit à revêtement combustible (encore une fois, envisager une méthode de travail à froid, étiqueter les appareils à revêtement combustible, remplir d'eau l'appareil ou le tuyau, ou continuellement en arroser l'intérieur durant le travail et par

la suite, repérer les ouvertures d'accès en amont et en aval du lieu de travail et établir un tuyau d'incendie, ou isoler les appareils en amont et en aval du lieu de travail avec une plaque d'obturation faite d'un matériau non conducteur de chaleur.

Exercer une surveillance et un contrôle incendie de la zone de travail.

- Pendant le travail, exercer une surveillance incendie continue de la zone. Cette surveillance implique ce qui suit.
 - Durer du début à la fin du travail, sans interruption.
Au besoin, un autre surveillant prend la relève de façon temporaire ou définitive si le surveillant premier doit quitter la zone.
 - Veiller à ce que les projections incandescentes du travail à chaud demeurent dans la zone délimitée de travail.
 - S'assurer de l'application des précautions requises énumérées sur le permis.
 - Avertir les personnes à joindre en cas d'urgence avant de tenter d'éteindre un feu.
 - Arrêter le travail si des conditions dangereuses se créent et communiquer avec le responsable du permis.

Le responsable du permis peut demander qu'un deuxième surveillant incendie soit présent si l'exécutant et la zone de travail ne sont pas visibles d'un même point d'observation, si la zone de travail est grande, multiniveaux ou encombrée, ou si une ouverture ou une pièce thermoconductrice traverse un élément de construction.

Lorsque le travail est terminé, continuer la surveillance incendie pendant 30 ou 60 minutes selon la catégorie de la zone. Pour déterminer cette catégorie, consulter l'article 2.0 de la fiche technique 10-3 de FM Global, *Hot Work Management*. La surveillance incendie post-travail implique les mêmes fonctions que celles de la surveillance durant le travail, qui sont précisées plus haut.

Après cette surveillance incendie continue, effectuer des contrôles incendie de la zone pour une période pouvant atteindre cinq heures, en fonction de la catégorie de la zone. Pour déterminer cette catégorie, consulter l'article 2.0 de la fiche technique 10-3 de FM Global. Un système de détection de fumée avec indication d'alarme à distance, des caméras de sécurité, la présence habituelle d'opérateurs dans la zone de travail ou des rondes périodiques (c.-à-d. toutes les 15 minutes) constituent des méthodes de contrôle incendie.

Zones catégorisées pour la surveillance post-travail

En fonction des dangers d'incendie présentés par la construction et l'affectation, déterminer les périodes de surveillance incendie et de contrôle incendie post-travail à l'aide de l'article 2.0 de la fiche technique 10-3. Les catégories se déclinent en A, B-1, B-2, C et D, et se différencient par le risque de feu couvant suivi d'un grand incendie irrépressible (selon les statistiques des sinistres compilées par FM Global).

Zones à risque élevé

Les précautions requises énumérées dans ce guide sont d'ordre général et valent pour la plupart des établissements. Une zone de travail à chaud à risque élevé peut demander des précautions supplémentaires qui vont au-delà des mesures courantes préconisées, en raison du risque plus grand d'incendie ou d'explosion, ou des conséquences plus marquées en cas de survenance du risque. La partie La préparation de la zone de travail du chapitre L'autorisation par permis d'exécuter un travail à chaud donne des exemples de précautions supplémentaires.

Le permis de travail à chaud de FM Global

Le permis de travail à chaud de FM Global (F2630) se présente comme un formulaire en deux parties qui aide à préparer le travail à chaud (1^{re} partie) et à suivre chaque étape de protection pendant le travail et par la suite (2^e partie). Afficher la 1^{re} partie du permis dans un endroit central et visible (p. ex., le tableau de travail dans le bureau du Service de maintenance) pour avertir les employés qu'un travail à chaud est en cours dans l'établissement. Afficher la 2^e partie dans la zone de travail pour servir de document de référence au surveillant incendie (liste des précautions requises et numéros de téléphone des personnes à joindre en cas d'urgence), pour y consigner l'exécution du travail (heure de fin) et pour constituer un avertissement (pour les témoins qui sentent ou remarquent de la fumée).

Le recto des deux parties compte quatre sections : (a) l'en-tête avec conseils pour éviter le travail à chaud et des avertissements; (b) des instructions dans la portion supérieure gauche; (c) des cases pour consigner l'information sur le travail dans la portion inférieure gauche; et (d) les précautions requises à droite. Le verso de la 2^e partie sert à noter les personnes à joindre en cas d'urgence.

Mettre en application le permis de travail à chaud de FM Global.

Une fois prise la décision d'utiliser le permis de travail à chaud de FM Global, il faudrait observer la marche à suivre ci-indiquée.

Le responsable du permis a le dernier mot dans l'autorisation du travail; il doit s'assurer de la prise de précautions adaptées aux dangers présents, et ce, avant que l'opération ne commence.

Il peut être nécessaire de remplir les champs en blanc du permis au cours du processus d'autorisation.

Avant le travail

- Prendre en considération une méthode à froid ou l'exécution de l'opération dans une zone de travail à chaud désignée (responsable du permis).
- Remplir les champs du côté gauche et cocher les précautions requises du côté droit de la 1^{re} partie, préciser la méthode de contrôle incendie dans la portion inférieure gauche de la 2^e partie et les personnes à joindre en cas d'urgence au verso de cette partie, et soumettre à l'approbation du responsable du permis.
- Mettre en application les précautions requises et toutes précautions supplémentaires s'il y a lieu.
- Vérifier la mise en œuvre de toutes les précautions requises, préciser l'expiration du permis et signer l'autorisation de travail (responsable du permis).
- Remettre à l'exécutant la 2^e partie à accrocher dans la zone de travail à chaud (exécutant du travail).
- Afficher la 1^{re} partie dans un lieu central et visible (p. ex., le tableau de travail dans le bureau du Service de maintenance) jusqu'à la fin des périodes de contrôle incendie.
- Indiquer quand le travail commence dans la portion gauche de la 2^e partie (exécutant du travail).

Durant le travail

- S'assurer que les précautions requises sont toujours appliquées, que le travail réalisé est bien celui précisé sur le permis, que les projections incandescentes de l'opération demeurent dans la zone délimitée de travail et que celle-ci est protégée contre le feu. Exercer la surveillance incendie de manière continue du début jusqu'à la fin du travail (surveillant incendie).
- Au besoin, noter la limite inférieure d'explosivité (surveillant incendie).
- Consigner l'heure à laquelle le travail prend fin dans la portion gauche de la 2^e partie (exécutant du travail).

Une fois le travail terminé

- Une fois le travail terminé, poursuivre la surveillance incendie continue pour la durée précisée pour garantir le maintien des précautions requises et la sécurité incendie de la zone de travail (surveillant incendie post-travail).
- Noter quand la surveillance incendie post-travail prend fin et en remettre la responsabilité au contrôleur incendie si ce dernier est demandé par les précautions requises (surveillant incendie post-travail).
- Si les précautions requises le précisent, effectuer un contrôle incendie de la zone de travail à chaud pour la durée indiquée pour garantir le maintien des précautions requises et la sécurité incendie de la zone de travail (surveillant incendie post-travail).
- Si les précautions requises le précisent, noter quand le contrôle incendie prend fin et avertir le responsable du permis (contrôleur incendie).
- À la suite de la surveillance incendie ou du contrôle incendie post-travail, ou des deux, effectuer une dernière vérification de la sécurité incendie de la zone de travail pour mettre fin au permis (responsable du permis).
- Réunir les deux parties et conserver le permis rempli.

Outils

- Fiche technique 10-3 de FM Global, *Hot Work Management*
- Travaux par point chaud : Attention, risque d'incendie ! ! (P9802F)
- Comprendre vos risques : Les travaux par point chaud (P0032CF)
- *Cargo Care Guide: Preventing Losses from Hot Work* (P16062d)
- Application Permis de travail à chaud de FM Global (fmglobal.com/research-and-resources/tools-and-resources)
- Permis de travail à chaud (F2630_CAF)
- Pochette murale à permis de travail à chaud (P9311K_CAF)
- *Construction Hazards: Preventing Damage to Buildings and Facilities Under Construction* (P7933)
- *Managing Hot Work Using FM Global's Hot Work Permit System* (P0686a)
- *Advancing Your Hot Work Skills* (P12062)

(Les formations en ligne sont offertes exclusivement aux assurés de FM Global et aux entreprises engagées par ces derniers pour réaliser des travaux à chaud, à training.fmglobal.com)

Nota : Tous les documents portant la lettre de référence P ou F sont disponibles séparément et peuvent être commandés à fmglobalcatalog.com.

Nous joindre

Pour signaler une mise hors service ou trouver le bureau local de FM Global, rendez-vous à fmglobal.com/contact.

Déclarer un sinistre

Composez le 1 877 NEW LOSS (639-5677)* pour signaler en tout temps des pertes matérielles ou des pertes de cargaison. Sinon, pour communiquer directement avec l'équipe du Service à la clientèle ou le Service des sinistres approprié, rendez-vous à www.fmglobal.com/claims ou à www.affiliatedfm.com/claims pour obtenir les renseignements pertinents.

* Assurés de FM Global et d'AFM au Canada et aux États-Unis



P9602_CAF © 2003 FM Global
(01-2017)

Tous droits réservés.
fmglobal.com

Commander

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication ou tout autre matériel publié par FM Global, commandez en ligne à www.fmglobalcatalog.com.

Sinon, pour obtenir directement de l'aide, communiquez avec notre service à la clientèle établi aux États-Unis, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure de l'Est.

- Sans frais des États-Unis et du Canada : 1 877 364-6726
- Téléphone : +1 1 401 477-7744
- Télécopieur : +1 1 401 477-7010
- Courriel : customerservices@fmglobal.com